

**Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 27 juin 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Sabine Baâboura, Alpha Oumar Dramé, Leyma Milena Wisard Prado et Ana Maria Barciela Villar: «Pour des constructions aux couleurs chatoyantes, mettons fin à la grisaille démoralisante».**

*19 février 2024*

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024. La commission l'a étudiée lors des séances des 9 septembre 2024, sous la présidence de M<sup>me</sup> Cathy Jacquier, et du 16 décembre 2024, sous la présidence de M. Mathieu Romanens. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Maëva König et Marie Carrillo, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'être humain saisit le monde extérieur à travers ses cinq sens, et que la vision est son sens le plus développé. Il est donc particulièrement sensible aux couleurs;
- que les couleurs chatoyantes ont des effets bénéfiques sur la santé de l'être humain: son état émotionnel, son moral, sa manière de voir les choses et ses interactions avec les autres;
- que le bleu tranquillise, le rouge stimule, le vert repose, le rose apaise, le jaune enthousiasme. Ensemble, ces couleurs enchantent;
- qu'environ 20% de la population connaît des épisodes dépressifs dans son existence, un sentiment qui a presque doublé depuis la pandémie;
- que les architectures de la Ville sont ternes, donnant un sentiment cafardeux généralisé: par ses routes d'un gris bitumeux, par ses trottoirs lugubres, par ses façades d'immeubles mornes;
- que la Ville de Genève influence les couleurs sur son territoire par ses constructions, les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les immeubles qu'elle utilise (son patrimoine administratif), les routes, les trottoirs, les places et les ponts;

- que de nombreuses villes dans le monde ont encouragé, voire imposé légalement, des façades colorées pour leurs bénéfices avérés sur la santé de la population et sur l'amélioration du cadre de vie (par exemple Saint-Pétersbourg ou Bristol),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville de Genève, en particulier les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les routes, les trottoirs, les places et les ponts.

### **Séance du 9 septembre 2024**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, motionnaire*

M<sup>me</sup> Corpataux explique que la motion intitulée «Des constructions aux couleurs chatoyantes et mettons fin à la grisaille démoralisante» découle de l'observation selon laquelle la ville de Genève est relativement peu colorée. Elle précise que le premier motionnaire souhaite que l'on colore davantage la ville, non seulement les immeubles, mais aussi les routes, les trottoirs et les ponts, pour y ajouter de la couleur un peu partout. Elle reconnaît qu'il y a déjà un peu de couleur présente, mais qu'il serait bénéfique d'en ajouter davantage. Elle souligne que l'ajout de couleurs est bon pour le moral, et qu'il est prouvé que la couleur grise a un effet négatif, notamment en lien avec la dépression.

Elle poursuit en établissant un lien entre la santé publique et la couleur, en précisant qu'environ 20% de la population vit des épisodes dépressifs au cours de sa vie, un taux qui a doublé depuis la pandémie. Elle déplore que l'architecture de la ville soit terne, contribuant à un sentiment généralisé de morosité, en particulier sur les routes, trottoirs et façades d'immeubles. Elle évoque des exemples de villes à travers le monde où les façades sont colorées, certaines étant même encouragées par des lois, comme c'est le cas à Bristol. Elle cite également l'exemple de la Ville de Neuchâtel, en Suisse, qui a adopté des pratiques similaires.

M<sup>me</sup> Corpataux mentionne que dans le quartier de Saint-Jean, à Genève, il existe déjà des murs colorés, bien que ceux-ci appartiennent à des entités privées comme Denner, un garage et une maison de quartier. Elle estime que ces murs colorés sont préférables à des murs gris, et qu'ils ont un effet dissuasif par rapport à certaines formes de dégradations. Elle s'appuie sur des études de chromatothérapie pour affirmer que les stimuli environnementaux, y compris les couleurs, influencent l'humeur. Elle souligne que les couleurs de notre environnement architectural ont un impact sur le moral: le bleu calme l'esprit, le jaune est bénéfique contre la dépression en apportant énergie et positivité, le rose et le vert ont également des effets positifs, tandis que le gris est associé à des effets négatifs.

Elle se réfère à une étude de l'Université de Fribourg, qui démontre que l'état mental est affecté par la prédominance de gris dans l'environnement, de la même manière que la grisaille météorologique influence l'humeur. Elle souligne que, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 3,8% de la population mondiale souffre de dépression, ce qui représente environ 330 millions de personnes, et que ces chiffres sont probablement sous-estimés en raison des cas non diagnostiqués.

M<sup>me</sup> Corpataux évoque des exemples concrets, comme la place Saint-François, à Genève, et une rue pavée à Neuchâtel qui est recolorée chaque année pour devenir un jeu interactif pour les enfants. Elle conclut en affirmant que l'ajout de couleurs dans la ville rendrait cette dernière plus attractive, notamment sur le plan touristique. Elle cite l'exemple du Locle, où un festival de street art a lieu chaque année, attirant les visiteurs grâce aux nouvelles façades décorées.

Enfin, M<sup>me</sup> Corpataux souligne que la peinture des murs de manière légale pourrait également prévenir certaines formes de dégradations et de souillures, comme les graffitis ou les murs imbibés d'urine, ces derniers pouvant être dissuasifs, car si joliment peints. Elle conclut en mentionnant qu'il existe déjà plusieurs motions sur ce sujet, dont la motion M-1801, renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS).

### *Questions des commissaires*

Un commissaire intervient en demandant s'il est plus important de peindre les immeubles ou de commander des œuvres sur les murs borgnes dans le but d'apporter de la vie et de la couleur à la ville.

M<sup>me</sup> Corpataux répond que, selon elle, les deux options sont valables. Elle précise qu'elle a cherché à connaître les normes légales cantonales en matière de couleur, mais n'a pas trouvé d'interdiction spécifique, à l'exception de la Vieille-Ville. Elle observe toutefois que les constructions à Genève sont rarement colorées.

Un commissaire demande s'il existe déjà un programme en place au niveau de la Ville concernant cette initiative.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle ne croit pas qu'un tel programme existe. Elle suggère de demander à M<sup>me</sup> Perler si quelque chose est prévu dans ce sens. Elle ajoute qu'il serait pertinent de demander à la CARTS où en est l'examen de la motion M-1801.

La présidente demande qui est le motionnaire de la motion M-1801.

M<sup>me</sup> Corpataux confirme qu'il s'agit du même motionnaire que celui de la présente motion, mais que la motion M-1801 a été renvoyée à la CARTS pour examen.

La présidente évoque les normes légales en matière d'architecture, en rappelant que, selon ses souvenirs, l'utilisation de couleurs dans l'architecture était interdite dans la plupart des cantons, en particulier en Valais. Elle souhaite savoir si ces normes sont toujours en vigueur aujourd'hui.

M<sup>me</sup> Corpataux pense que les éventuelles restrictions légales dépendent des cantons. Elle cite l'exemple de Soleure, qui est une ville pleine de couleurs, et mentionne également une coopérative d'habitation située près de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où tous les bâtiments sont peints en vert. Elle précise que la Vieille-Ville de Genève est classée, ce qui explique qu'aucune modification colorée n'y soit autorisée.

La présidente ajoute qu'elle a observé des travaux similaires sur environ 200 mètres à l'avenue Calas, avec des jeux colorés, qu'elle trouve très jolis. Toutefois, elle ne sait pas si l'autorisation a été accordée par la Ville ou par une régie privée.

M<sup>me</sup> Corpataux suggère à la commission d'auditionner M<sup>me</sup> Perler pour obtenir des informations complémentaires sur le sujet.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire déclare ne pas voir l'intérêt d'auditionner M<sup>me</sup> Perler, estimant que le renvoi de la motion au Conseil administratif est suffisant.

Un commissaire exprime une opinion différente, affirmant qu'il est toujours utile d'entendre l'avis du Conseil administratif avant de leur renvoyer une motion de cette manière.

L'audition de M<sup>me</sup> Perler est acceptée par 12 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) et 3 abstentions (PLR).

### **Séance du 16 décembre 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) accompagnée de MM. Christian Pesch, chargé de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et de Nicolas Betty, chef de service au DACM*

M<sup>me</sup> Perler explique que l'invite demande d'étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville, en particulier les immeubles, les routes, les trottoirs et les ponts.

M<sup>me</sup> Perler explique que les architectes proposent des matériaux et des couleurs en harmonie avec les volumes des bâtiments. Dans les zones d'importance

historique, comme la Vieille-Ville, des couleurs spécifiques sont imposées pour éviter les discordances. Il y a des contraintes patrimoniales, définies par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui sont particulièrement strictes lors des rénovations. Par exemple, aux Acacias, un immeuble a été rénové dans une teinte grise d'époque en complément des couleurs plus sympathiques utilisées ces trente dernières années. Concernant les routes, les trottoirs et les ponts, les couleurs se détériorent facilement en raison des rayons ultraviolets, ainsi cela nécessite un entretien plus fréquent. Avec le réchauffement climatique, des granulats clairs sont privilégiés pour limiter l'effet d'albédo. Sur les façades, comme celle de l'immeuble le Poussin à la rue des Deux-Ponts, des rénovations peuvent être envisagées. A la rue Prévost-Martin, des immeubles colorés apportent une touche conviviale.

M<sup>me</sup> Perler évoque également un projet de peinture pour les routes et trottoirs, à la rue des Etuves, où le collectif de Saint-Gervais, en collaboration avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) voulait rendre l'espace public plus accueillant par une œuvre artistique au sol, mais le projet a été annulé en raison d'objections de la police cantonale, notamment sur des aspects liés à la sécurité, puis la Ville a été interpellée par une association de malvoyants parce qu'il y a une confusion entre la route et le trottoir. Bien que tout fût prêt, le projet doit être entièrement repensé, ce qui illustre la complexité de la mise en œuvre de ces idées simples en apparence.

M. Pesch indique qu'il s'appuie sur une conférence de David Ripoll, historien de l'art et adjoint scientifique à l'Unité conservation du patrimoine (CPA) du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), sur le thème de la couleur dans l'architecture de la Ville de Genève. Dans l'histoire architecturale de Genève, les couleurs sont peu présentes. Elles proviennent principalement des matériaux utilisés, comme la molasse, avec parfois quelques touches de couleur sur les volets. Les bâtiments historiques, par exemple, le Grand Théâtre, le Musée Rath ou les Halles de l'Île, sont monochromes en raison des teintes naturelles des matériaux.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines constructions ont introduit des couleurs ou motifs, perçus à l'époque comme une «intrusion italienne» dans l'architecture genevoise. Les couleurs étaient toujours dictées par les matériaux utilisés, avec quelques exceptions, comme la mairie des Eaux-Vives, inspirée de l'hôtel de ville de Bâle, ou les références viennoises du Palladium. D'autres exemples, comme un immeuble de Brailard aux Eaux-Vives, restent dans des teintes grises, bien qu'avec une tendance vers le violet foncé.

Dans les années 1980, les constructions des Grottes ont introduit des concepts de couleurs indépendantes des matériaux, par exemple dans le quartier des Schtroumpfs. Aux Avanchets, la couleur est utilisée pour redéfinir la lecture des

volumes, les parties blanches se fondant avec le ciel. A la Terrassière, des couleurs modernes sans fondement historique ont également émergé. Des projets comme celui de façades colorées de l'Uni Dufour ont été abandonnés.

Le Service des monuments historiques a publié des études sur les façades colorées à Genève. Par ailleurs, lors de demandes d'autorisation de construire, les teintes doivent être soumises pour validation. Il mentionne que certains bâtiments contemporains, comme le MAMCO ou la HEAD, de la rue Prévost-Martin, des Grottes ou de la Poterie, montrent des touches graphiques. Parmi d'autres exemples colorés figurent le Palais Wilson, le Musée Ariana, ou encore des quartiers contemporains, comme à Bernex ou à l'écoquartier de la Jonction. Pour les nouvelles constructions, la réflexion sur les couleurs vise à s'harmoniser avec les matériaux utilisés, comme pour l'école Liotard en cours de réalisation. Il mentionne aussi le projet de la Nouvelle Comédie où la couleur est amenée plutôt par l'éclairage festif.

M. Betty aborde les revêtements de routes et trottoirs, qui, comme les bâtiments, s'appuient sur les couleurs des matériaux. Pour les routes, ce sont des enrobés absorbants qui sont utilisés. Il y a deux façons de teinter l'enrobé. Souvent, il est transformé chimiquement dans le bitume, mais cela ne fonctionne pas facilement, car il faut un bitume spécifique qui ne tient pas bien dans le temps. Une autre solution consiste à mélanger des cailloux teintés avec l'enrobé: bien que les routes deviennent initialement noires, le passage des véhicules fait réapparaître la teinte des cailloux, donnant un aspect gris. Par exemple, au boulevard des Tranchées, le gravillon rouge contraste avec l'enrobé noir. Les trottoirs, quant à eux, sont principalement réalisés en béton gris clair. Certains secteurs utilisent des matériaux naturels, comme le gravillon concassé selon les carrières locales disponibles. Ainsi, la couleur sera donnée par les carrières à disposition.

Concernant le marquage au sol, Genève applique des règles strictes: les marquages décoratifs ou d'ambiance ne sont autorisés que dans les zones piétonnes. Dans d'autres villes, comme Morges, des zones 20 ou 30 km/h utilisent des marquages spécifiques décoratifs pour donner la priorité aux piétons. A Genève, le projet de fresque pour la rue des Etuves visait à supprimer les bordures, à harmoniser le niveau du sol, et à changer le caractère visuel de la rue pour souligner la priorité piétonne. Ce travail, réalisé avec des artistes et les associations locales, proposait une variation des teintes en concertation avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Cependant, après consultation avec l'Office cantonal des transports et de la police, le projet a été abandonné, notamment à cause de la circulation des vélos, illustrant la complexité de ces initiatives participatives. Le projet aurait pu aboutir si la rue était uniquement piétonne.

M<sup>me</sup> Perler souligne que, pour le moment, il faudra reprendre le travail concernant le marquage. Par exemple, un stop doit être clairement signalé à la sortie du

parking de Manor, car la police exige qu'il n'y ait pas de peinture sur le stop. Si une bande cyclable est intégrée, elle devra être clairement différenciée des dessins décoratifs. Elle indique qu'il y a une tolérance dans d'autres villes suisses qui n'existe pas à Genève vis-à-vis des marquages au sol.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire comprend l'importance du respect des marquages. En revanche, il trouve intéressant d'utiliser le marquage au sol de façon artistique et décorative pour marquer la priorité des piétons dans certains segments. Concernant les bâtiments, il remarque que les interventions semblent souvent limitées par des contraintes liées au patrimoine. Il s'interroge sur l'intérêt d'un texte comme celui-ci sur le plan des bâtiments, façades et verticalités, et quelle est la marge de manœuvre réelle de la Ville.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'il est possible d'être plus créatif, notamment sur de nouvelles constructions, comme les écoles. Pour d'autres constructions, comme celles de la rue des Cordiers, où les bâtiments sont en mauvais état et doivent être détruits, la Ville avait organisé un concours il y a environ dix ans. Les résultats proposaient toujours les mêmes façades grises.

M. Pesch ajoute que l'intérêt réside souvent dans l'utilisation des couleurs propres des matériaux eux-mêmes, comme le bois avec des contrecœurs de balcons en céramique pour la rue des Cordiers. Le bureau Jaccaud + Associés en charge de ce projet collabore d'ailleurs sur certains projets avec des artistes pour intégrer des couleurs aux bâtiments. M. Pesch précise que l'utilisation de couleurs sur les façades fait partie intégrante de l'architecture, raison pour laquelle il n'est pas souhaitable d'imposer une teinte spécifique dans le cadre d'un concours.

M<sup>me</sup> Perler évoque des possibilités d'ajouter des touches de couleur dans des ensembles comme les immeubles de la Cité-Jonction, pour les rendre plus vivants. Elle insiste sur le fait que cette motion n'est pas vaine. Elle explique que, lors de ces rénovations d'immeubles, la couleur pourrait être réintroduite. Dans certains cas, les rénovations reproduisent les teintes originales, mais cela n'exclut pas la possibilité d'apporter de la couleur pour égayer l'ensemble. Cependant, les autorisations de construire indiqueront si ces projets amènent une rupture dans l'ensemble.

Le commissaire affirme qu'à Cité-Jonction il sera assez difficile de coordonner cela à cause des couleurs d'origine.

M. Pesch fait remarquer que l'architecture des années 1970 commence à faire l'objet de réflexions liées à la protection du patrimoine dont il s'agira de tenir compte dans le cadre des rénovations. Il indique qu'il sera cependant certainement possible

de travailler sur les couleurs des stores, par exemple. Il cite plusieurs exemples où des contraintes patrimoniales ont été appliquées. Par exemple, au bâtiment de la rue de la Taconnerie 6, l'état initial du bâtiment avant rénovation était terne. Une étude stratigraphique a permis d'identifier la couleur d'origine des volets, un bleu, qui a été réintroduit, redonnant un aspect plus agréable au bâtiment.

M<sup>me</sup> Perler précise qu'un immeuble entièrement peint en rose ou en bleu roi, par exemple, ne serait pas accepté dans ce contexte.

Le président remarque qu'il n'est pas possible de modifier les routes ou trottoirs en raison des contraintes juridiques en vigueur à Genève. Il demande cependant une estimation des coûts liés à la rénovation des immeubles qui seraient touchés.

M. Pesch indique que les coûts liés aux contraintes patrimoniales sont relativement élevés.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que les façades ne sont pas seulement repeintes pour changer leur couleur, mais dans le cadre de rénovations pour améliorer l'efficacité énergétique. Le coût de ces travaux est important en raison des échafaudages nécessaires. Elle évoque un exemple au quartier des Grottes où des immeubles devaient être démolis pour laisser place à de nouvelles constructions. Elle avait proposé au Conseil administratif de conserver ces immeubles et de les rénover plutôt que de les détruire. La décision a finalement été de rénover l'existant. Elle mentionne également la rue de l'Industrie, où un projet a été accepté pour organiser une concertation avec Péclo13 afin de rénover un local et d'explorer des solutions plus créatives.

Un commissaire reconnaît l'intérêt d'ajouter de la couleur aux bâtiments tout en respectant le cadre patrimonial existant. Il s'interroge sur les initiatives déjà mises en place et demande s'il existe une collaboration avec le Service culturel (SEC). Il cite pour exemple les fresques à la Jonction et suggère de travailler sur des façades borgnes. Il mentionne également un projet à la rue Sillem, où des habitants avaient repeint la rue dans le cadre de l'événement «La rue est à vous». Cela avait été possible parce que la rue était piétonne.

M. Betty précise que la rue Sillem est un espace en transition et que, lors de l'événement, il n'y a que de la peinture qui a été utilisée. Il indique que, lors de la transformation complète de cet espace, le traitement sera différent au niveau du revêtement et de l'aspect.

Le commissaire s'interroge sur l'intérêt de travailler sur l'albédo des bâtiments ou des rues. Il note que cela se fait plus «naturellement» dans le cadre des routes, car, lorsqu'une rue est désimperméabilisée, l'albédo est généralement plus clair. En revanche, il se demande si, dans le cadre d'une rénovation énergétique d'un bâtiment, l'idée de jouer sur des matériaux plus clairs pour améliorer l'albédo peut être intéressante.

M<sup>me</sup> Perler précise que les bâtiments entièrement noirs sont exclus, car ils absorbent la chaleur.

M. Betty explique que l'effet de la teinte noire ou blanche sur l'albédo est certain sur les revêtements, mais il reste difficile à évaluer pour les bâtiments. Pour les revêtements, il donne l'exemple de la rue de Lyon, où des trottoirs peints en blanc ont montré des résultats probants, bien que cela reste de la peinture. Une alternative serait d'utiliser des revêtements clairs, comme du béton, où des granulats clairs sont incorporés dans la teinte. Cependant, concernant les enrobés, il souligne la difficulté de trouver des cailloux blancs ou clairs localement, et l'idée d'importer des matériaux de loin est contraire aux principes de durabilité. Il note aussi que les UV font évoluer la teinte de l'enrobé avec le temps et donc il est plus difficile de retrouver la même teinte lors d'une rénovation dans l'avenir. Il mentionne que les trottoirs genevois présentent l'avantage de garder un aspect homogène, même après des rénovations à intervalles de cinq ans. Par exemple, à la rue des Rois, la partie circulée est en béton désactivé avec les mêmes gravillons que la partie place, tandis que la place est en revêtement naturel perméable. Si une tranchée est réalisée au milieu de la partie circulée, il est difficile de reproduire l'homogénéité d'origine. A la rue Gourgas, une tranchée entraînera une évolution de teinte différente. Si des changements de teinte sont nécessaires, on peut jouer sur du béton avec les granulats différents. Pour les peintures, il note un problème potentiel de «glissance».

M. Pesch indique qu'il n'a pas connaissance d'études sur l'utilisation des couleurs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Les bâtiments doivent cependant être adaptés à toutes les saisons: des couleurs sombres pourraient être agréables en hiver, mais provoquer une surchauffe en été. Cependant, l'apport énergétique du soleil provient principalement à travers des fenêtres, et peut être régulé au fil des saisons grâce à des stores.

Un commissaire indique que la motion vise à « mettre fin à la grisaille » et se demande si des façades colorées, comme des teintes ocre, apportent réellement des bénéfices au moral de la population. Il demande s'il existe des études sur le fait que les occupants d'immeubles colorés en ressentent les bénéfices sur leur moral.

M<sup>me</sup> Perler donne des exemples internationaux: dans les pays du Sud, les maisons sont souvent de couleur claire pour conserver la fraîcheur, une caractéristique liée à leur architecture. En Scandinavie, les maisons en bois sont très colorées et espacées les unes des autres, ce qui permet de mettre en valeur ces teintes. Ces couleurs lumineuses compensent visuellement ce qui manque dans le paysage, dans une longue période hivernale.

Le commissaire note que, dans les pays chauds, le blanc est dominant, mais on trouve aussi des couleurs comme le jaune ou le rouge ocre.

M. Betty, en regardant les diapositives présentées, dit être surpris par l'intensité des teintes marquées à Genève.

Le commissaire confirme et ajoute que ce ne sont pas des teintes vraiment colorées, à l'exception du sol lorsqu'il y a une volonté artistique.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'au niveau de l'architecture, il n'y a pas que la couleur, mais aussi la disposition et la typologie des appartements en ville. Elle insiste sur l'importance d'utiliser des matériaux locaux, en tenant compte des caractéristiques des logements. Elle souligne que chaque préavis de la Ville critique les appartements mono-orientés et met en avant l'importance de la circulation de l'air, en particulier dans les plans localisés de quartier (PLQ). Elle insiste sur l'attention à porter à la disposition et à la ventilation des habitations.

Un commissaire reconnaît l'importance de la préservation historique, mais insiste sur le fait que la couleur n'a de sens que si elle est accompagnée d'un contenu architectural de qualité. Il critique le site d'Artamis, qu'il estime raté, et regrette l'absence de dialogue dans les processus de construction. Il demande comment M<sup>me</sup> Perler se positionne sur ces questions.

M<sup>me</sup> Perler confirme qu'elle souhaite également une qualité architecturale. Elle explique que de nouvelles constructions ont déjà vu le jour, tout en privilégiant désormais la transformation de l'existant.

Le commissaire exprime son inquiétude concernant Praille Acacias Vernets (PAV), où beaucoup de logements sont construits, mais où le bien-vivre est souvent négligé, ce qui nuit à la qualité architecturale.

M<sup>me</sup> Perler réplique que de nombreux investissements sur les aménagements extérieurs doivent être réalisés. Elle explique qu'au niveau des écoles et des centres sportifs sur cette zone, les jurys de concours privilégient souvent des projets culturels et éducatifs de grande qualité. Elle cite l'exemple des pavillons scolaires qui sont conçus pour être à la fois de haute qualité architecturale tout en assurant un intérieur agréable pour les élèves et les enseignants. Elle souligne également l'importance de leur intégration dans le paysage urbain tout en optimisant la fonctionnalité intérieure. Elle mentionne la salle de sport à côté du Groove, qui est un bon exemple de conception lumineuse et bien pensée.

Un commissaire déplore toutefois que de nombreux bâtiments à Genève soient peu esthétiques. Il rapporte l'anecdote d'une Canadienne présentant Genève à ses parents qui affirmait que, sans le lac, la ville n'a pas grand-chose à offrir.

### *Discussion et prises de position*

Un commissaire du Parti libéral-radical s'interroge sur l'utilité concrète de cette motion. Selon lui, pour les zones piétonnes et compte tenu des contraintes

réglementaires, il est nécessaire de s'en tenir à ce qui est réalisable. Concernant les façades, il remarque qu'il n'y a pas grand-chose à faire et que les maîtres d'ouvrage peuvent toujours proposer des idées. Il n'est pas certain que cette proposition, destinée à encourager une démarche du Conseil administratif, soit réellement utile ou apporte une valeur ajoutée. Il doute également que le Parti libéral-radical soutienne cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'apporter de la couleur est une démarche positive et déjà partiellement intégrée dans les projets. Cependant, elle note que cela reste moins courant dans les rénovations. Elle rappelle qu'il y a eu une tendance à privilégier le noir et le gris, et que, pour cette raison, la motion a son utilité. Elle permet de rappeler que, lorsque c'est possible, il faut encourager l'ajout de couleurs.

Un commissaire du Centre souligne que cette motion vise à ouvrir des possibilités plutôt qu'à les restreindre. Elle offre une marge de manœuvre et suggère une vision où Genève pourrait, un jour, accueillir davantage de couleurs. Il reconnaît qu'il existe des limites et des besoins d'harmonisation. Il considère que la couleur relève de l'imagination et qu'il est important de laisser une place à cette créativité.

Le commissaire du Parti libéral-radical revient sur l'époque où les couleurs avaient été uniformisées, car le Conseil municipal avait eu cette volonté. Il suggère que cette proposition permettrait de revenir sur certaines de ces décisions pour encourager le Conseil administratif à aller à l'encontre de certaines tendances de gris et de neutre, ce qui serait dangereux. Cela n'aurait pas été jugé favorablement au Conseil municipal de l'époque.

Un commissaire pour les Verts apporte une touche d'humour, affirmant que «si Calvin nous a fait la morale, Denis [le premier motionnaire] nous propose de l'élever». Il reconnaît les bonnes intentions de cette motion, mais souligne les nombreuses contraintes au patrimoine qu'elle implique. Il rappelle que la vocation première de la motion était de permettre de repeindre les façades des bâtiments, ce qui est complexe et difficile à mettre en œuvre. Il trouve cependant que l'idée est plus intéressante lorsqu'elle s'applique aux routes, trottoirs et places, bien que celles-ci soient également soumises à des contraintes. Il cite l'exemple de la rue Sillem, qu'il trouve pertinent et vivant. Il conclut en indiquant que son groupe s'abstiendra sur cette motion, qui, bien qu'animée de bonnes intentions, est difficile à appliquer dans les faits.

#### *Vote de la motion*

La motion est acceptée par 6 oui (4 S, 2 LC) et 7 abstentions (1 UDC, 3 Ve, 2 PLR, 1 MCG).